

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -  
SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le cinq septembre à **dix-neuf heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire de Vonnas.

**PRESENTS :**

Alain <b>GIVORD</b>	Jean-François <b>CARJOT</b>	Elodie <b>DESMARIS</b>
Jean-Louis <b>GIVORD</b>	Nathalie <b>DUCLOS</b>	Claude <b>RABUEL</b>
Michèle <b>LAURENT</b>	Marie-Françoise <b>PERROUD</b>	Guy <b>GABILLET</b>
René <b>TRONCY</b>	Ufuk <b>YUKSEL</b>	Karine <b>THIBERT</b>
Nadine <b>TRESSELT</b>	Serge <b>DUMARAIS</b>	Cédric <b>GREGOIRE</b>
Sébastien <b>LEQUEUX</b>	Cécile <b>NIZET</b>	Catherine <b>MIGNOT</b>
Christian <b>RAVOUX</b>		

**EXCUSES :** Françoise **BERTHOUD**, Caroline **TROUILLOUX**, Françoise **DUBOIS**, Alexandre **DESRAYAUD**

**POUVOIRS :** Françoise **BERTHOUD** donne pouvoir à Elodie **DESMARIS**, Françoise **DUBOIS** donne pouvoir à Cécile **NIZET**

**SECRETAIRE :** Nathalie **DUCLOS**

*Date de la convocation : le 30 août 2023*

*Membres en exercice : 23*

**Ouverture de la séance à 19h15**

---

**Adoption des comptes rendus du 6 et 19 juin 2023.**

**Adopté à l'unanimité**

√ *Rapporteur Alain GIVORD*

<b>Evènements Juin/Juillet / Août 2023</b>		
date de l'évènement	Organisateur	Evènement
03-04/06/2023	Commune	Vogue
03/06/2023	Allegretto	Concert
05/06/2023	Usv Boules	Concours
10/06/2023	EMD	Gala Musique et Danse
11/06/2023	Cercle d'Argent	Chorale soirée musicale
15/06/2023	Don du Sang	Prélèvements
17/06/2023	Commune	Fête de la musique
17-18/06/2023	Vonnas Patrimoine	Exposition d'artistes amateurs
23/06/2023	Groupe Narcisse Devaux	Fête de l'école
23/06/2023	Camping	concert Galou
25/06/2023	Vonnas'Anime	Fête de la crêpe et du cheval
01/07/2023	Ecole Saint-Joseph	Kermesse
01/07/2023	Zic & Voix camping	Karaoké
08/07/2023	Camping	Concert Mr F & Cie
13/07/2023	Commune	Feu d'artifice + bal
22/07/2023	Camping	Concert Like a King
29/07/2023	Zic & Voix camping	Karaoké
31/07/2023	Passage du Tour de l'Ain	
05/08/2023	Camping	concert Pépé Ouedraogo
19/08/2023	Camping	Concert Ln'K

### **1- Nomination d'un représentant de la ville de VONNAS à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la Société**

Le Conseil municipal,

Vu les statuts en vigueur de la SPL IN TERRA,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment l'article L2121-33,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de désigner Monsieur Jean-Louis GIVORD en qualité de représentant de la Ville de VONNAS à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la SPL IN TERRA.

**20 voix pour  
1 Abstention**

Marie Françoise Perroud de mande de repréciser qui est Interra

Réponse du Maire : INTERRA est une Société Publique Locale (SPL). Elle a un rôle d'opérateur dans les domaines de l'aménagement et de la construction. Son capital est entièrement détenue par les collectivités locales et, par conséquent pour lesquelles elle intervient exclusivement. Elle a une capacité d'agir au service de l'intérêt général des collectivités.

## **2- Cession par la SEMCODA des 6 logements au 87 allée René Dufour**

Le Conseil municipal,  
La SEMCODA pratique la mise en vente ponctuelle de certains de ses ensembles immobiliers locatifs.

L'offre de vente est faite en priorité aux locataires en place, s'ils ne souhaitent pas acquérir ils restent locataires de la SEMCODA aux conditions actuelles. La cession de patrimoine social doit être soumise à l'accord de la commune.

Nous proposons de formuler un **avis FAVORABLE** concernant la cession par la SEMCODA des 6 logements au 87 allée René Dufour.

Vu la demande de SEMCODA concernant la mise en vente ponctuelle de certains logements,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DONNE un avis favorable** sur le principe de la mise en vente des

- 6 appartements sis 87 Allée René Dufour à Vonnas

**Adopté à l'unanimité**

Question : Quelles sont les motivations de cette vente ?

Réponse apportée : C'est une opération courante des bailleurs sociaux dès lors que le bâtiment est amorti. Cela permet entre autre de se recréer de la trésorerie pour assurer de nouveaux financements d'opérations. Des opérations similaires ont déjà été faites sur la commune.

✓ *Rapporteur Jean-François CARJOT*

## **3- Contrats d'apprentissage**

**Monsieur Jean-François CARJOT, Maire adjoint, informe l'assemblée :**

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (*pour les travailleurs RQTH : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation*) d'acquérir des

connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Notre collectivité peut donc décider d'y recourir.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (C.F.A.). Si le maître d'apprentissage est un fonctionnaire territorial, il bénéficiera d'une Nouvelle Bonification Indiciaire de 20 points.

Par ailleurs, les collectivités territoriales n'étant pas assujetties au versement de la taxe d'apprentissage, elles prennent en charge le coût de la formation de l'apprenti en CFA. Depuis le 1er janvier 2022, le CNFPT prend en charge à hauteur de 100%, dans la limite de montants maximaux définis par un barème, les frais de formation des apprentis.

Si la facture établie par l'organisme de formation est supérieure au barème fixé par le CNFPT, la collectivité d'accueil de l'apprenti(e) prendra en charge la part restante.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'exonérations de charges patronales et de charges sociales (et d'aides du FIPHFP, le cas échéant).

### **Monsieur Jean-François CARJOT, Maire adjoint, propose à l'assemblée :**

Après consultation du Comité Social Territorial pour les conditions d'accueil de l'apprenti, le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2023-2024 les contrats d'apprentissage suivant :

<b>Service d'affectation</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de la formation</b>
<i>Administratif</i>	<i>BTS Communication</i>	<i>2 ans</i>
<i>Technique/ Espaces Verts</i>	<i>BAC PRO Aménagements Paysagers</i>	<i>3 ans</i>

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis,

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

Question de Michèle LAURENT : Qui encadre l'apprentie en communication ?

Réponse apportée : elle sera encadrée par le DGS

Autre question : Dans quelle école effectue t'elle son BTS

Réponse : ECORIS à Lyon

**4- Refacturation des frais d'enlèvement d'un mobil-home à M. SIMON**

Monsieur Jean-François CARJOT, Maire adjoint, informe que la commune a dû procéder à l'enlèvement d'un mobil home, par la société ECOMH. Les frais pour cet enlèvement se monte à 2 500€. La facture correspondante a été payé par le Budget du Camping municipal de Vonnas.

Considérant que le propriétaire du mobil-home doit effectuer le remboursement de ces frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de facturer à Monsieur SIMON, domicilié à Vaulx-en-Velin la somme de 2 500 € en remboursement des frais engagés par le budget Camping

**CHARGE** le Maire de mettre en œuvre la procédure pour recouvrer la somme due et d'émettre le titre correspondant.

**Adopté à l'unanimité**

√ *Rapporteur Alain GIVORD*

**5- Décision budgétaire modificative n°2 Budget Principal 2023**

Monsieur GIVORD Alain, Maire, précise qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de ligne budgétaire.

Considérant des lignes budgétaires pour pouvoir équilibrer des opérations réelles du Budget Principal 2023, il convient d'effectuer un ajustement de ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**DECIDE** de modifier de la manière suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
Compte	Désignation	Montant	Compte	Désignation	Montant
65548	Contribution aux organismes de regroupement	40 077,06			
023	Virement à la section d'investissement	-40 077,06			
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>		<b>Total</b>	<b>0.00</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>							
<u>Dépenses</u>				<u>Recettes</u>			
Compte	OP	Désignation	Montant	Compte	OP	Désignation	Montant
21538	123	Éclairage public	- 16 138,20	021		Virement de la section fonctionnement	- 40 077,06
21538	277	Réseaux	- 23 938,86				
		<b>Total</b>	<b>-40 077,06</b>			<b>Total</b>	<b>-40 077,06</b>

**Adopté à l'unanimité**

✓ *Rapporteur Jean-François CARJOT*

#### **6- Décision budgétaire modificative n°2 Budget CAMPING 2023**

Monsieur CARJOT, Adjoint au Maire, précise qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de ligne budgétaire.

Considérant des lignes budgétaires pour pouvoir équilibrer des opérations d'investissement du Budget Camping 2023, il convient d'ajuster ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**DECIDE** de modifier de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	Désignation	MONTANT	COMPTE	Désignation	MONTANT
60623	Alimentation non stockée	-11 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	11 000,00			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0</b>

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	Désignation	MONTANT	COMPTE	Désignation	MONTANT
2313 -	Construction en cours	-13 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	11 000,00
2138 -	Autres construction	15 000,00			
2135	Installation générale	10 480,31			
2183	Matériel informatique	-1 480,31			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>11 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>11 000,00</b>

**Adopté à l'unanimité**

### **Informations diverses**

#### **Dossier médiathèque**

Information est donnée par Jean Louis Givord sur l'évolution du dossier : une consultation a été lancée ; une commission d'appel d'offre a été créée pour examiner les candidatures. 3 cabinets ont été retenus et devront faire une présentation avec un croquis pour le choix définitif d'un cabinet très prochainement

A la question de Marie Françoise PERROUD pour savoir qui composait la commission il est répondu que cette commission comprenait les adjoints et un élu des commissions culture et bâtiments, le Maire, des agents et le chef de projet ADI

### Dossier travaux

Jean Louis Givord informe que le chantier Chemin du Cruet est terminé, que le dossier eaux pluviales rue Chaynes Aimable et place Ferdinand est en cours .

Il précise que le chantier Avenue des Sports n'a pu débuter à la rentrée suite à une question d'un riverain concernant une valorisation de voirie publique située sur du domaine privé.

### Création d'1 groupe de travail PCS

Jean Louis GIVORD informe qu'un travail visant à réactualiser notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en cours pour un objectif de finalisation en fin d'année. Il demande des volontaires pour participer à un groupe de travail. Michèle Laurent, Claude Rabuel et René Troncy intègre ce groupe ; Une première réunion sera programmée très prochainement.

En complément de ce sujet, Michèle LAURENT demande si l'on a un registre des personnes âgées pour les canicules ?

Nathalie DUCLOS répond par l'affirmative en précisant toutefois que l'on incite les personnes concernées à se rapprocher de la Mairie

### Rentrée scolaire :

un premier point est fait par Elodie DESMARIS/

La rentrée s'est faite dans de bonnes conditions pour nos 2 écoles. Il y a 120 élèves à l'école St Joseph.

Au groupe scolaire Narcisse Devaux, il y a 271 élèves.

#### 3 classes de maternelles :

- 2 classes de PS/MS
- 1 classe de GS

#### 7 classes élémentaires :

- 1 classe de CP
- 1 classe de CP/CE1
- 1 classe de CE1
- 1 classe de CE2
- 1 classe de CE2/CM1
- 1 classe de CM1/CM2
- 1 classe de CM2

#### 1 dispositif ULIS

Pendant les vacances scolaires, les classes maternelles se sont vues équiper d'écrans tactiles pour un montant de près de 20 000€ comme prévu au budget.



Le périscolaire a intégré les locaux du groupe scolaire pour anticiper une éventuelle hausse de fréquentation comme le centre de loisirs.  
Celui-ci a également utilisé ces mêmes locaux pendant les vacances d'été. Davantage d'enfants ont été pris en charge pendant cette période.

Côté personnel, une gestionnaire cantine a intégré l'équipe en remplacement d'un départ en retraite.

Pour information, une commission scolaire est prévue mercredi 20 septembre à 17h00.  
Vous recevrez la convocation d'ici fin de semaine.

Arrêté sécheresse :

Claude RABUEL rappelle que nous sommes avec un arrêté sécheresse et nous sommes classé en « CRISE » ; il appelle au civisme et à la vigilance de chacun

**Fin de séance 20h33**

**Alain GIVORD**  
**Maire de Vonnas**

**Nathalie DUCLOS**  
**Secrétaire de Séance**